

Compte rendu de réunion de conseil du Mardi 8 mars 2016

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL-Le BARS, Kate HUSBAND, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel Le GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY, Stéphane MORZADEC,.

Excusée : Christelle CHEVANCE

Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

Avant de rappeler l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la précédente séance : pas de remarque, compte-rendu adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M Le Maire, 2 points sont rajoutés à l'ordre du jour : Dotation de solidarité Communautaire et Vente de terrain « Jeanine Le Gall »

Ordre du jour :

- 1 – Dotation de Solidarité Communautaire
- 2 – Terrain « Jeanine Le Gall » Lande de Gouarec
- 3 - Devis sono salle des Fêtes
- 4 - Subventions aux associations
- 5 - Frais de fonctionnement Ecole Notre Dame
- 6 - Frais de mission "Commune Nouvelle"
- 7 - Adhésion Association Maires de France
- 8 - Ecoulement eaux pluviales au Moustoir
- 9 - Maison Duchêne - bas du bourg
- 10 - Parrainage Candidature aux Présidentielles
- 11 - Validation DICRIM et PCS
- 12 - Vote du compte administratif 2015
- 13 - Questions diverses

1 – Dotation de Solidarité Communautaire

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de la CCKB précisant le montant de la dotation de solidarité communautaire allouée à la commune de Plélauff pour l'année 2016 ainsi que sa nouvelle base de calcul échelonnée sur 2 ans. Pour l'année 2016, la dotation passera de 2720€ à 17200€, en 2017, elle devrait être calculée sur la base minimale de 38€ par habitant et donc avoisiner les 26600€.

Eric Charroy, maire adjoint, fait remarquer à ce sujet que cette avancée majeure en matière de redistribution des finances publiques doit être saluée à juste mesure.

Elle ouvre sans doute une nouvelle voie dans le domaine de la solidarité entre les communes de la CCKB. En ces moments où de nombreuses questions restent sans réponses quant à l'avenir de notre communauté de commune cette initiative contribuera à n'en point douter à resserrer les liens de fraternité indispensables dans une collectivité territoriale. Cependant des promesses ont été faites pour améliorer encore cette redistribution, la commune de Plélauff restera donc vigilante pour qu'elles soient tenues. »

2 – Terrain « Jeanine Le Gall » Lande de Gouarec

L'achat par la commune de Plélauff du terrain cadastré sous le N° WE 11 sis à la Lande de Gouarec et appartenant à la famille Le Gall avait été convenu pour le prix de 100€ par délibération en date du 8 juillet 2008.

Depuis cette décision est restée sans suite et à la demande de Madame Jeanine Le Gall représentant la famille concernée, il est proposé de régulariser cette situation. Le dossier sera transmis au cabinet « Morgane Le Lay » notaire à Maël-Carhaix. Par la même occasion et faisant suite à la délibération en date du 8 septembre 2015 il sera procédé à l'incorporation des terrains dits « Sans maîtres » cadastrés sous les N° WH 72 et WH 74 dans le domaine communal.

3 - Devis sono salle des Fêtes

Le devis de l'entreprise «Excel-Audio » de Glomel est accepté à savoir :

- fourniture d'un micro sans fil et de sa base
- remplacement du micro fil et fourniture d'un cordon de 15m
- petites réparations et main-d'œuvre

Montant 319,50€ HT – 383,40€ TTC

4 - Subventions aux associations

Des demandes de subventions sont parvenues en mairie et transmises au conseil municipal qui propose :

RKB : 40€

Etang Neuf de Saint-Connan-Musée de la résistance : 40€

Amicale Laïque de Gouarec : 40€ par enfant soit 400€

5 - Frais de fonctionnement Ecole Notre Dame

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée catholique de Rostrenen : la somme de 513€ par enfant, moyenne départementale, est proposée et acceptée par 13 voix, 1 abstention.

6 - Frais de mission "Commune Nouvelle"

Les frais de mission relatifs à l'étude réalisée par Monsieur Alban Kerbœuf sont répartis entre les 8 communes de l'ancien canton de Gouarec, au prorata de la population de chaque commune, conformément à la convention signée par l'ensemble des maires concernés.

La participation financière de Plélauff s'élève donc à 382,82€.

Adopté à l'unanimité

7 - Adhésion Association Maires de France

L'adhésion à l'association « Maires de France » sur la base de 0,1591€ /habitant soit 245,88€ est proposée et acceptée à l'unanimité.

8 - Ecoulement eaux pluviales au Moustoir

Lors d'intempéries, les eaux pluviales s'écoulent jusqu'au seuil de la maison sise au N° 3 Moustoir. Monsieur Le Maire propose de remédier à cette situation par :

- la restauration du fossé en amont
- la pose d'une grille « piège à eau » devant le trottoir-terrasse de la maison
- le busage de l'entrée du terrain situé à l'arrière
- le creusement d'un fossé en aval du busage sur une longueur d'une dizaine de mètres.

A ces travaux de terrassement, viendront s'ajouter le dégagement des entrées et sorties de buses au village de Lesnévez.

Coût estimé par l'entreprise Chevance : 635€ HT

13 voix pour – 1 abstention

9 - Maison Duchêne - bas du bourg

Suite au décès de Monsieur Duchêne, propriétaire de la maison sise au N° 1 Grande-Rue, en bas du bourg, le Cabinet de notaires « Lancelot » qui assure la succession interroge la commune sur l'intérêt qu'elle peut porter à cette maison.

Il s'agit actuellement d'un bâti qui par son emplacement peut présenter un certain intérêt dans le cadre d'un aménagement touristique futur mais pour lequel, vu son état de délabrement, des travaux de restauration assez conséquents seraient impératifs. La commune pourrait se porter acquéreur pour l'euro symbolique, proposition qui sera faite au cabinet « Lancelot »

10 - Parrainage Candidature aux Présidentielles

Monsieur Le Maire fait part au conseil d'une demande de parrainage de candidature aux prochaines élections présidentielle et sollicite à ce sujet l'avis du conseil, conseil qui n'émet aucun avis, laissant le maire libre de son choix.

11 - Validation DICRIM et PCS

Les documents « DICRIM » et « PCS » transmis à chaque conseiller avant la réunion du conseil ne suscitent aucune remarque particulière et sont donc validés à l'unanimité.

12 - Vote du compte administratif 2015

Les comptes administratifs des budgets communal et assainissement sont présentés : le budget communal laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 199556,29€ et en investissement un excédent de 22764,94€. Monsieur Le Maire attire cependant l'attention du conseil sur le montant de ces excédents desquels il faudra soustraire 106000€ de « reste à réaliser » sur 2015.

Le compte administratif du budget assainissement laisse apparaître un déficit d'investissement de 19468,23€ mais qui est largement compensé par un excédent de fonctionnement de 59870,93€.

13 - Questions diverses

- Une réunion d'information sur le projet d'exploration minière sera organisée le 12 avril à la salle des fêtes de Plélauff avec un représentant de la société Variscan et un représentant du collectif « Anti-mines ».